

**DECRET N° 2006-532 DU 26 SEPTEMBRE 2006**

Chargeant Monsieur Bio Gounou Idrissou SINA, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de l'intérim de Monsieur Moudjaïdou I. SOUMANOU, Ministre de l'Industrie et du Commerce pour compter du dimanche 24 septembre 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la Loi N° 90 -032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret N° 2006-178 du 08 avril 2006, portant composition du Gouvernement et le Décret N° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu le Décret N°2006-506 du 08 septembre 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale, de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 juin 2006

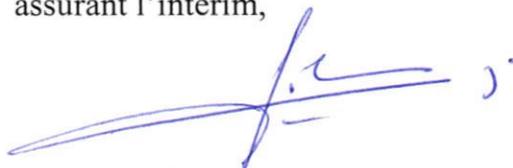
**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du dimanche 24 septembre 2006, Monsieur Bio Gounou Idrissou SINA, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Moudjaïdou Issoufou SOUMANOU, pendant son absence.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

**Fait à Cotonou, le** 26 septembre 2006

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement absent,  
Le Ministre de la Défense Nationale  
assurant l'intérim,



**Issifou KOGUI N'DOURO**